



Début de l'examen de détails de la loi sur le CO₂, commission de l'environnement du Conseil des Etats : Préinformation de l'association Initiative Climat

Coire, le 6 septembre 2010

Une politique climatique active est plus importante que jamais

Les défenseurs de l'Initiative Climat sont convaincus : une loi sur le CO₂ crédible avec des objectifs clairs et des mesures cohérentes est plus importante que jamais et est réalisable. Les mesures proposées par le Conseil national ne sont pas suffisantes.

Les débats de la commission de l'environnement du Conseil des Etats (CEATE-CE), entrent aujourd'hui, lundi 6 septembre 2010, dans une phase décisive. Selon la volonté du Conseil fédéral et du Parlement, la révision de la loi sur le CO₂ doit servir de contre-projet indirect à l'Initiative Climat. L'Initiative Climat demande une réduction d'au moins 30% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse jusqu'à l'année 2020 (année de référence 1990).

Depuis le dépôt de l'Initiative Climat en février 2008, une politique active de protection du climat est encore plus importante. D'une part le prix du pétrole a encore augmenté depuis, la hausse des prix de 2008 a ainsi coûté plusieurs milliards de francs à l'économie suisse. D'autre part les météorologues nous annoncent que 2010 risque d'être l'année la plus chaude pour la planète depuis le début des mesures.

Plus de 130 pays – dont la Suisse – se sont fixés comme objectif de limiter le réchauffement global à moins de 2 degrés. Cela signifie que des pays industrialisés comme la Suisse devraient réduire leurs émissions de 40% par rapport à 1990 d'ici 2020. Des pays comme l'Allemagne l'ont déjà décidé et d'autres pays comme la Suède, la Norvège ou l'Angleterre souhaitent le faire si un accord international en matière de protection du climat entre en vigueur. La volonté générale de limiter drastiquement à moyen terme l'utilisation d'énergies fossiles ouvre de nouveaux marchés dans le domaine des technologies propres, crée des places de travail et réduit la dépendance à l'égard de l'étranger. Une politique climatique active conduit ainsi à une politique économique active.

L'objectif de réduction d'au moins 30% de l'Initiative Climat peut être qualifié de modéré et de compromis typiquement helvétique susceptible de recueillir une majorité.

La CEATE du Conseil des Etats et le Conseil des Etats ont la possibilité d'améliorer le projet du Conseil National. Les initiates et les initiants comptent sur la clairvoyance de la commission de l'environnement. **Le compromis climatique est à la portée de la commission.**

Pour toute information complémentaire: Patrick Hofstetter, président de l'association Initiative Climat, 076 305 67 37; Miriam Behrens, vice-présidente, 079 750 48 77; Benjamin Leroy-Beaulieu, Comité, 078 606 23 65 (médias francophones); Elena Strozzi, 079 555 33 79 (médias italophones).